



### Avis de publication d'un règlement

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 16 septembre 2021, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CA-2021-359 régissant l'exercice des compétences concurrentes en matière d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux*.

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.ca@longueuil.quebec](mailto:greffe.ca@longueuil.quebec).

Longueuil, le 26 octobre 2021.

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière